

CCMMEP, séance du 14 novembre 2022

Déclaration liminaire des élus Snec-CFTC

Cette dernière séance de la mandature est l'occasion pour le Snec-CFTC de formuler ses principales attentes pour la prochaine mandature.

L'égalité de traitement est évidemment un sujet central. Pour le Snec-CFTC, il convient de progresser sur le plan de l'égalité hommes-femmes mais aussi en matière d'égalité de traitement :

- Entre les maîtres du privé et les enseignants du public concernant les salaires nets et les prestations retraite.
- Entre les maîtres du premier et du second degrés : revalorisation de l'Isae à hauteur de l'Isoe, possibilité de partir en retraite à tout moment de l'année.
- Entre les professeurs documentalistes et les autres maîtres : reconnaissance effective de leur rôle pédagogique, création d'une indemnité comparable à l'indemnité pour HSA/HSE, bénéfice de la prime d'équipement, possibilité d'être professeur principal (et indemnisé à ce titre), création d'un corps d'inspection en documentation et donc d'une agrégation.

En reprenant le terme « attractivité », leitmotiv du ministère, il y a beaucoup à faire. Le faible nombre d'inscriptions aux concours de la session 2023 montre l'étendue des dégâts et l'ampleur de la tâche à accomplir en la matière.

Pour le Snec-CFTC, rétablir l'attractivité du métier passe par une juste reconnaissance du travail accompli, donc par une revalorisation pécuniaire conséquente :

- Hausse du traitement de base de 20 % pour TOUS et sans contrepartie, avec une attention particulière pour les maîtres délégués, 20 % ne suffisant pas à rendre leur salaire acceptable.
- Revalorisation de l'ensemble des primes et des indemnités.
- Mesure des invisibles et indemnisation de ceux-ci pour les heures effectuées au-delà du temps légal de travail car imposées au titre des « autres missions ».

Revaloriser la profession et la rendre plus attractive, c'est aussi :

- Sécuriser le temps de travail : imiter la durée et l'amplitude de la journée, définir une pause méridienne et un temps de repos entre deux journées consécutives de travail, rendre effectif le droit à la déconnexion, limiter le nombre d'élèves par classe, limiter les « autres missions ».
- Résorber la précarité, tout particulièrement quand il reste nombre d'emplois permanents non pourvus. Le détail de nos propositions et demandes ayant été largement communiqué, nous ne les reprenons pas ici. Nous souhaitons cependant rappeler l'immoralité de la substitution d'HSA à des heures contrat, pratique encouragée par le ministère et qui rend des personnels précaires encore plus précaires.

Enfin, concernant la voie professionnelle, le Snec-CFTC n'a pas appelé à la grève le 17 novembre, le temps étant à la concertation. Il restera cependant intransigeant sur le respect des attentes qu'il a formulées.